

Le canton de Villers-Bocage - conditions d'enquête

Références du dossier

Numéro de dossier : IA80010402

Date(s) de rédaction : 2001

Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Villers-Bocage

Désignation

Aires d'études : Villers-Bocage

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

Présentation

Conditions de l'enquête

Le canton de Villers-Bocage a fait l'objet d'une étude d'inventaire, dit topographique, entre 1997 et 2001, par le service régional de l'Inventaire du patrimoine culturel. Elle a donné lieu à deux publications, l'une consacrée aux édifices religieux (Itinéraires du Patrimoine, n° 181) parue en 1998, l'autre, aux châteaux et fermes (Itinéraires du Patrimoine, n° 182), parue en 1999.

Lors de l'opération d'inventaire, le canton de Villers-Bocage comprenait 24 communes, dont celle de Bertangles qui a fait l'objet d'une nouvelle étude en 2002-2003, dans le cadre de l'inventaire topographique d'Amiens métropole.

Le canton de Villers-Bocage a été supprimé en 2015 et les communes sont désormais rattachées aux cantons de Corbie, Flixecourt ou Amiens 2.

L'ensemble présenté ici se compose de :

- 148 dossiers architecture
- 342 dossiers objets
- 24 dossiers de présentation de chaque commune de l'aire d'étude
- 1 dossier collectif présentant une synthèse sur l'habitat
- 1 dossier collectif présentant une synthèse sur les monuments aux morts
- 25 dossiers de présentation du mobilier des églises ou chapelles
- 1012 illustrations

Des compléments d'information non intégrés dans les dossiers électroniques, sont consultables au centre de documentation.

Illustrations



Bertangles, le château.

Phot. Irwin Leullier

IVR22_19998001803ZA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le canton de Villers-Bocage - dossier de présentation (IA80000355)

Auteur(s) du dossier : Judith Förstel, Sandrine Platerier

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Bertangles, le château.

IVR22_19998001803ZA

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation